

## **Rapport/synthèse de l'Atelier de validation du plan d'action et du baromètre d'autoévaluation**

Le mardi 25 septembre 2012 s'est tenu à Ouagadougou un atelier de validation du plan d'action et du baromètre de l'outil d'autoévaluation des parlementaires en matière de lutte contre la corruption. Organisé par le réseau des parlementaires engagés dans la lutte contre la corruption, cet atelier a regroupé des députés, des fonctionnaires parlementaires, des représentants d'institutions (ASCE, Cour des comptes...) et d'organisations de la société civile impliquées dans la lutte contre la corruption, des spécialistes indépendants ayant une expertise en matière de corruption, ainsi que des représentants de la presse.

Les travaux de l'atelier (II) ont été précédés par une cérémonie d'ouverture (I) présidée par Madame la deuxième Vice-présidente de l'Assemblée nationale représentant le Président de l'Assemblée nationale.

### **I- De la cérémonie d'ouverture**

La cérémonie d'ouverture a été marquée par deux allocutions. Dans un premier temps, le Coordonnateur du réseau-Burkindi, l'honorable Dieudonné BONANET a souligné le caractère novateur de l'outil d'autoévaluation conçu avec le concours du PNUD et expérimenté pour la première fois au Burkina Faso au cours d'un précédent séminaire tenu en janvier 2012. Il a rappelé l'objectif de l'atelier qui consiste à valider le plan d'action et le baromètre d'autoévaluation issus de l'atelier de janvier 2012 et qui fera de notre parlement le premier dans le monde à disposer d'un tel outil. C'est pourquoi, il a sollicité l'implication de tous les participants à ce que le document soit amélioré et adopté.

Pour sa part, Madame la deuxième Vice-présidente, Fatou DIENDERE/DIALLO, dans son discours d'ouverture, a rappelé le contexte de la tenue de l'atelier marqué d'une part, par la publication du rapport 2011 de

l'ASCE qui révèle de nombreux cas d'irrégularités dans la gestion des deniers publics et d'autre part, par la volonté de plus en plus ferme du gouvernement de combattre le phénomène de la corruption. Dans un tel contexte, les parlements se doivent aussi d'améliorer leur contribution à cette lutte, a-t-elle souligné. Pour elle, la validation du baromètre d'autoévaluation permettra d'affiner et de renforcer la contribution du parlement dans la lutte contre le phénomène de la corruption.

## **II- Du déroulement des travaux**

A l'issue de la cérémonie d'ouverture, les participants ont procédé à l'adoption du programme de l'atelier avant de commencer les travaux proprement dit marqués par trois phases à savoir le rappel sur l'outil d'autoévaluation, la présentation du plan d'action et les travaux de groupe.

### **II.1- Du rappel sur l'outil d'autoévaluation**

Ce rappel a consisté à présenter le contenu et les objectifs de l'outil d'autoévaluation.

Mais avant, la facilitatrice Madame Wendyam KABORE, magistrate, directrice générale des affaires juridiques et judiciaires du ministère de la Justice a brièvement présenté les conclusions de l'atelier pilote tenu en janvier 2012. Elle a par ailleurs rappelé le contexte et la justification du présent atelier ainsi que ses objectifs à savoir :

- le rappel sur l'outil d'autoévaluation ;
- la validation du plan d'action et du baromètre d'autoévaluation ;
- l'identification des prochaines étapes du processus ;
- la mise sur pied d'un comité de pilotage du baromètre.

De l'exposé, il ressort que l'outil d'autoévaluation de la lutte contre la corruption destiné aux parlementaires est lié à la Convention des Nations unies sur la Lutte contre la Corruption (CNUCC) et est utile pour les parlements dans le cadre de leurs efforts visant à prévenir et à réduire la corruption. Il est unique en son genre en ce sens qu'il se concentre sur le rôle des parlements dans la lutte contre la corruption à travers la mise en œuvre de la CNUCC et comprend une série de questions (ou listes de contrôle), dont les réponses servent à identifier les lacunes dans la mise en œuvre de la CNUCC. L'identification des lacunes majeures peut permettre d'élaborer des plans visant à renforcer les procédures des parlements dans le cadre de la lutte contre la corruption. L'outil traite du rôle du parlement à travers une série de questions auxquelles les parlementaires doivent répondre. Les différentes questions sont relatives aux thèmes ci-après :

- la planification et le suivi de la lutte contre la corruption notamment la coopération avec les principaux organes de lutte contre la corruption et l'interpellation de l'exécutif sur les questions et rapports liées à la corruption;
- le contrôle financier dans tous ses aspects notamment l'autorisation des recettes et dépenses, la composition et l'efficacité de la commission budgétaire, la capacité du parlement à effectuer une analyse et un contrôle financiers de son propre budget, la prévention du blanchiment d'argent...;
- la mise en place et la surveillance des normes de bonne conduite pour les agents publics, élus et non élus, supervision de l'organe ou des organes d'exécution, réglementation des conflits d'intérêts ;
- l'assurance de l'accessibilité du parlement et de la disponibilité pour les publics intéressés notamment les électeurs, les organisations de la société civile et les journalistes sur les questions liées à la corruption ou plus générales.

L'autoévaluation peut être utilement menée dans trois situations :

- d'abord, au moment où le gouvernement doit établir un rapport sur le respect des dispositions de la CNUCC et évalue ses lacunes y relatives. L'autoévaluation du parlement en ce moment peut servir à une autoévaluation plus large effectuée par le gouvernement.
- ensuite, au moment où les enjeux de la corruption sont placés au centre de l'attention du public et des médias du pays. L'usage de cet outil en ce moment précis pourrait être considéré comme un moyen pour le parlement de montrer qu'il est aux avant-postes des efforts de lutte contre la corruption en examinant sa propre efficacité et pourrait contribuer à rétablir la confiance du public s'il est utilisé de manière franche ;
- enfin, au moment où le parlement est engagé dans le processus d'identification des besoins de renforcement des capacités ou d'assistance technique. Dans ce cas, cet outil pourrait facilement être employé pour identifier les aspects majeurs du parlement qui doivent être renforcés.

Etant donné qu'il s'agit d'un outil conçu pour les parlementaires, ceux-ci constituent le noyau dur de l'équipe d'évaluation.

L'outil n'a pas pour objectif de classer les parlements mais à mesurer leur capacité interne à combattre le phénomène de la corruption, a souligné la facilitatrice.

Suite à ce bref rappel du contenu et des objectifs de l'outil d'autoévaluation, le projet de programme d'action élaboré sous forme de tableau a été présenté aux participants.

## **II.2. De la présentation du plan d'action**

Il reprend les recommandations formulées sur les différents thèmes de l'autoévaluation en vue de corriger les lacunes identifiées à la suite de

l'autoévaluation effectuée lors de l'atelier de janvier 2012. A chaque thème (colonne 1) correspond des recommandations (colonne 2), et à chaque recommandation correspond des indicateurs (colonne 3) et des cibles (colonne 4). Les colonnes 5 et 6 concernent respectivement les structures de suivi et la notation qui consiste en l'utilisation d'un code de couleur en vue de faciliter la présentation des progrès réalisés sur une base annuelle.

A l'issue de la présentation du tableau, les participants ont été répartis en deux groupes.

### **II-3. Les travaux de groupes**

Le premier groupe s'est penché sur les thèmes 1 et 2 relatifs d'une part, à l'engagement des parlementaires dans la planification et le suivi de la lutte contre la corruption et d'autre part, au contrôle budgétaire et financier.

Quant au deuxième groupe, il a traité des thèmes 2 et 3 relatifs respectivement aux normes de contrôle de bonne conduite et à l'accessibilité et la disponibilité de l'information.

Suite à la restitution des travaux des différents groupes qui a suscité des interventions et des contributions en vue de son amélioration, le plan d'action et le baromètre de l'outil d'autoévaluation des parlementaires en matière de lutte contre la corruption a été validé et se présente comme suit : (voir tableau avec amendé à la suite de la plénière en annexe).

Un comité de pilotage multi-acteurs sera mis en place et se composera comme suit : le bureau de l'AN, les députés (Burkindi et autres députés), l'ASCE, société civile, les médias.

Ce comité constitue la face publique du baromètre.

Sur proposition des participants, la mise en œuvre sera assurée par le parlement.

Les prochaines étapes du processus ont été également identifiées :

- le Réseau doit finaliser le plan d'action à la lumière des observations des participants
- Il doit également élaborer un système de collecte de données pour renseigner les indicateurs identifiés.

### **Conclusion**

Aux termes de l'atelier, le vice-coordonnateur du Réseau Burkindi, l'honorable Bindi OUOBA représentant le coordonnateur a remercié des participants pour leur assiduité et la qualité du travail abattu. Il a aussi remercié le Président de l'Assemblée nationale ainsi que le bureau pour avoir facilité la tenue de cet atelier et surtout pour le soutien constant qu'ils apportent au réseau depuis sa création.

Tout en donnant rendez-vous pour les prochaines étapes, il a donné l'assurance que le Réseau Burkindi, pour sa part, jouera sa partition pour la poursuite de l'œuvre entreprise.

## ANNEXE

### **1. PLAN D’ACTION ET BAROMETRE**

A partir des cinq (5) recommandations et indicateurs proposés par les groupes de travail et validés par les participants, un plan d’action fut élaboré et se présente comme suit.

Un code de couleurs pourra être utilisé afin de simplifier la présentation des progrès réalisés sur une base annuelle, et de faciliter leur communication :

	Aucun progrès réalisé
	Progrès réalisé, mais cible non éteinte
	Cible atteinte, ou dépassée

Une notation ‘moyenne’ (rouge, jaune ou verte) pourra par la suite être donnée *par thématique*, selon le nombre de notations individuelles de couleur verte, jaune et rouge recensées par thématique.

NB : Veillez mettre les références juridiques (textes de l’AN) qui encadrent le travail à réaliser dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d’actions. Il s’agit de références globales ou par activité si des articles spécifiques sont prévus dans les textes à cet effet.

### Plan d'action et indicateurs de suivi (Baromètre)

	Recommandations	Indicateurs	Situation de référence (valeur de base)	Cibles	Sources	Structure de suivi	Notation			
<b>A. Sur l'engagement des parlementaires dans la planification et le suivi de la lutte contre la corruption (articles 5, 6, 10 de la CNUCC)</b>	1. Organiser des séances d'information et de formation sur la CNUCC pour toute l'Assemblée Nationale et les agents parlementaires	<i>1.a) % de députés formés sur la CNUCC</i>  <i>1.b) % des agents parlementaires formés sur la CNUCC</i>  <i>1.c) Nombre des séances de formations ou d'information par an</i>	65/111 (72% en janvier 2012)          0%	90% de députés formés en 2013	Rapports des sessions de formations, Rapports du réseau Burkindi	Réseau Burkindi				
	2. Accroître les opportunités de partage d'information entre les parlementaires et le gouvernement concernant les actions du gouvernement en matière de lutte contre la	<i>2.a) Nombre d'interpellations du gouvernement relatives à la lutte contre la corruption</i>  <i>2.b) Nombre de rapports annuels des organes de contrôle déposés à l'Assemblée Nationale</i>		Voir rapport de l'AN en 2012	Hausse de 30% par rapport à 201	Rapports d'activités de l'AN	AN			
					Dépôt a l'Assemblée, présentation et débat du 1) rapport de l'ASCE, et du 2) rapport	Rapports d'activité de l'AN	AN			



	Recommandations	Indicateurs	Situation de référence (valeur de base)	Cibles	Sources	Structure de suivi	Notation		
	corruption			de la Cour des Comptes					
	3. Renforcer l'implication parlementaire dans le suivi de la lutte contre la corruption	3.a) Nombre de parlementaires impliqués dans le processus officiel de revue de l'application de la CNUCC au Burkina (prévu pour 2012)	Voir rapports des réunions de janvier 2012 et atelier de validation du 25 septembre 2012 (Liste de présence)	Au moins 1 parlementaire du parti au pouvoir et un parlementaire du parti de l'opposition ( <b>améliorer les % trouvés dans les listes de présence</b> )	Rapport d'activités de l'AN	AN			
		3.b) Un texte portant création d'une commission spéciale ayant comme attribution la revue de la mise en œuvre de la politique nationale de lutte contre la corruption est adopté	Néant	Texte adopté	Rapport d'activités de l'AN	AN			
	4. Faire adopter par l'Assemblée Nationale la nouvelle politique nationale de lutte	4.a) Le Plan d'Action des parlementaires sur la lutte contre la corruption est validé		Adoption de la résolution de l'AN portant adoption du	Rapport d'activités de l'AN	Réseau Burkindi			

	Recommandations	Indicateurs	Situation de référence (valeur de base)	Cibles	Sources	Structure de suivi	Notation		
	contre la corruption (processus de relecture en cours, piloté par l'ASCE)			Plan d'Action					
		<i>4.b) La politique nationale de lutte contre la corruption est présentée, débattue et adoptée par l'Assemblée Nationale</i>		Adoption par l'Assemblée en 2012	Rapport d'activités de l'AN	Réseau Burkindi			
	5. Associer les parlementaires à la transposition de la CNUCC dans la législation nationale	<i>5.a) Conduite d'une évaluation de la conformité de la législation nationale par rapport aux dispositions de la CNUCC, avec la participation active des parlementaires</i>		Existence d'une étude d'évaluation en 2013	Rapport de l'étude	Réseau Burkindi			
		<i>5.b) Adoption par l'Assemblée Nationale des lois et réglementations relatives à la lutte contre la corruption</i>		Adoption d'une loi relative à la lutte contre la corruption en 2013	Rapport d'activités de l'AN	Réseau Burkindi			

	Recommandations	Indicateurs	Situation de référence (valeur de base)	Cibles	Sources	Structure de suivi	Notation		
<b>B. Contrôle budgétaire</b> (articles 9, 10 de la CNUCC)	1. Mettre en place une sous-commission au sein de la COMFIB chargée des comptes publics	<i>1.a) Texte portant création de cette sous-commission est adopté</i>		Avant fin 2013	Rapport d'activités de l'AN	Réseau Burkindi			
	2. Tenir des audiences publiques sur les budgets et les résultats des départements ministériels	<i>2.a) Le règlement intérieur de l'Assemblée Nationale est relu et permet la tenue d'audiences publiques sur les budgets</i>		Réalisé le 29 juin 2012	Rapport d'activités de l'AN	Réseau Burkindi			
<b>C. Contrôle financier</b> (articles 9, 10 de la CNUCC)	1. Créer une sous-commission au sein de la COMFIB chargée du contrôle des recettes des industries minières	<i>1.a) Texte portant création de cette sous-commission est adopté</i>		Avant fin 2013	Rapport d'activités de l'AN	RéseauBurkindi			
	2. Renforcer les capacités des assistants parlementaires en matière d'analyse financière	<i>2.a) Nombre d'assistants additionnels recrutés</i>		10 nouveaux assistants recrutés avant fin 2013	Rapport d'activités de l'AN	Réseau Burkindi			
		<i>2.b) Nombre d'assistants de la</i>		20 assistants formés avant	Rapport d'activités de	Réseau Burkindi			

	Recommandations	Indicateurs	Situation de référence (valeur de base)	Cibles	Sources	Structure de suivi	Notation		
		<i>COMFIB formés en analyse financière</i>		fin 2013	l'AN				
	3. Consulter préalable de l'Assemblée Nationale avant toute conversion d'actifs entre unités administratives (« transfert des crédits »)	<i>3.a) % du montant total de conversions d'actifs administratives ayant fait l'objet de saisines de l'Assemblée</i>		90% avant fin 2013	Rapport d'activités de l'AN	Réseau Burkindi			
	4. Transmettre le rapport annuel de la CENTIF à l'Assemblée Nationale	<i>4.a) Un rapport de la CENTIF à l'Assemblée</i>	Néant	Disponibilité du rapport de 2011	Rapport de la CENTIF.	Réseau Burkindi			
		<i>4.b) Rapport de la CENTIF débattu à l'Assemblée et faisant l'objet d'interpellations</i>		D'ici à fin 2013	Rapport d'activités de l'AN	Réseau Burkindi			
	5. Transmettre le rapport annuel de l'ITIE à l'Assemblée Nationale	<i>5.a) Un rapport de l'ITIE à l'Assemblée</i>	Néant	Disponibilité du rapport de 2011	Rapport de l'ITIE.	Réseau Burkindi			
		<i>5.b) Rapport de l'ITIE débattu à l'Assemblée et faisant l'objet d'interpellations</i>		D'ici à fin 2013	Rapport d'activités de l'AN	Réseau Burkindi			
	6. Transmettre à	<i>6.a) Fréquence de</i>		Transmission	Rapport	Réseau Burkindi			

	Recommandations	Indicateurs	Situation de référence (valeur de base)	Cibles	Sources	Structure de suivi	Notation		
	l'Assemblée de l'information relative à l'attribution des licences d'exploration minière, de façon systématique	<i>transmission d'information relative à l'attribution des licences d'exploration minière</i>		bi-annuelle	d'activités de l'AN				
<b>D. Normes de bonne conduite</b> (articles 7 et 8 de la CNUCC)	1. Création d'une commission parlementaire permanente pour examiner et donner caution à la nomination aux plus hautes fonctions de l'administration et pour l'obligation de l'Assemblée de rendre comptes	<i>1.a) Une commission parlementaire permanente est créée</i>	Néant	Avant fin 2013	- Rapport d'activités AN - Constitution amendée	Réseau Burkindi			
	2. Élaborer et diffuser un guide de bonne conduite et d'éthique pour le Député	<i>2.a) Un guide de bonne conduite et d'éthique est élaboré et diffusé auprès de tous les députés</i>	Néant	Avant fin 2013	- Rapport d'activités Burkindi	Réseau Burkindi			
		<i>2.b) Un mécanisme</i>	Néant	Mécanisme	Rapport AN	Réseau Burkindi			

	Recommandations	Indicateurs	Situation de référence (valeur de base)	Cibles	Sources	Structure de suivi	Notation		
		<i>impartial et indépendant de bonne conduite parlementaire (ex : commission d'éthique) est mis en place au sein de l'Assemblée pour contrôler le respect par les députés des dispositions en matière d'éthique</i>		opérationnel avant fin 2013					
	3. Soumettre le Député à une déclaration de biens en début et en fin de mandat	<i>3.a) % de députés qui ont déclaré leurs biens en début et en fin de mandat</i>	Néant	100% ont déclaré en début de mandat de la nouvelle législature (fin 2018)	Rapport AN				
		<i>3.b) déclaration des biens assujettie à un audit indépendant et public</i>	Néant	Avant fin 2013	Rapport AN	Réseau Burkindi			
	4. Élaborer un texte de loi relatif au plafonnement des dépenses de campagne électorale	<i>4.a) Un texte législatif de plafonnement des dépenses de campagne électorale est élaboré et adopté</i>	Loi sur le financement des partis politiques sans plafonnement	Avant fin 2013	Rapport AN	Réseau Burkindi			

	Recommandations	Indicateurs	Situation de référence (valeur de base)	Cibles	Sources	Structure de suivi	Notation		
	5. Mettre en place une procédure de réinsertion pour faciliter l'emploi du Député à la fin de son mandat	<i>5.a) % de députés en fin de mandat qui sont réinsérés dans les structures appropriées</i>	Néant	100% (des députés qui en font la demande?)	Rapport AN	- Administration parlementaire - Réseau Burkindi			
<b>E. Accessibilité et disponibilité de l'information</b> <i>(articles 10 et 13 de la CNUCC)</i>	1. Doter les parlementaires de bureaux régionaux et/ou locaux fonctionnels leur permettant de rencontrer les électeurs	<i>% de députés disposant de bureaux régionaux et/ou locaux fonctionnels – ou bien (si aucun bureau n'existe encore) : % budget parlementaire alloué pour l'ouverture de bureaux régionaux et/ou locaux et pour les déplacements des députés vers leurs circonscriptions</i>	Néant	100 % (dans budget de la prochaine législature)	- Rapport AN - Budget AN	- Bureau AN - Administration parlementaire			
	2. Mettre en place des mécanismes institutionnels de consultation entre les députés et les citoyens/medias dans le cadre des audiences des commissions	<i>2.a) Nombre d'invitations au public à soumettre des informations/témoignages</i>	Néant	Au moins 3 invitations d'ici à la fin 2012?	Rapport AN	- Réseau Burkindi - Groupes parlementaires - Commissions générales			
		<i>2.b) Nombre de contributions reçues de la part des citoyens</i>		Hausse annuelle de 10%?	Rapport AN				

	Recommandations	Indicateurs	Situation de référence (valeur de base)	Cibles	Sources	Structure de suivi	Notation		
	parlementaires et/ou des consultations sur la corruption								
	3. Élaborer un texte de loi relatif à la diffusion (dans un délai raisonnable et sans frais) des résultats des enquêtes parlementaires auprès des populations	3.a) Adoption par l'Assemblée Nationale d'un texte de loi sur l'accessibilité des résultats des enquêtes parlementaires	Néant	D'ici à la fin 2013	Rapport AN	- Réseau Burkindi			
		3.b) Nombre de rapports de commissions parlementaires accessibles en ligne, ou sur demande, sans frais	Les deux rapports 2012 sont disponibles en ligne	100% des rapports parlementaires produits en 2012	Rapport AN	- Réseau Burkindi - Direction de la communication de l'AN			
	4. Simplifier la procédure relative aux initiatives politiques citoyennes dans le processus législatif (pour que les citoyens puissent inscrire une proposition à l'ordre du jour de l'Assemblée	4.a) Adoption par l'Assemblée Nationale d'un texte de loi simplifié sur les initiatives politiques citoyennes	Constitution à travers une pétition	D'ici à la fin 2013	Rapport AN	- Réseau Burkindi			
		4.b) Nombre d'initiatives politiques citoyennes déposées à l'Assemblée Nationale ayant trait à la	Néant	Hausse annuelle de 10% ?	Rapport AN	- Réseau Burkindi			



	Recommandations	Indicateurs	Situation de référence (valeur de base)	Cibles	Sources	Structure de suivi	Notation		
	Nationale, par exemple pour proposer le lancement d'un processus de révision d'une loi, l'introduction d'une nouvelle loi ou l'amendement de la constitution)	<i>corruption</i>							
	5. Renforcer le contrôle parlementaire sur la mise en œuvre effective de la législation sur l'accès à l'information.	<i>5.a) Dispositions relatives à la mise en œuvre effective</i>	Code de l'information	D'ici fin 2013	Rapport AN	- Réseau Burkindi - Direction communication AN			